

LE PRIX ET LA VALEUR DES DOCUMENTS DE BIBLIOTHÈQUE **(J.-P. Casseyre, D. Pallier ; Rapport annuel 1998)**

Il est naturel, dans l'activité des bibliothèques, de mener des études sur le coût de la documentation. C'est un élément des politiques d'acquisition. Ces études sont souvent internes à un établissement ou partagées au sein d'un petit réseau. Il a paru utile à l'Inspection de rendre compte des travaux auxquels elle participe dans ce domaine et de ceux auxquels elle a recours, pour leur donner plus de publicité et inciter au rassemblement de sources.

Deux dossiers seront évoqués. Le premier concerne les bibliothèques d'enseignement supérieur, où, depuis plusieurs années, un petit groupe d'établissements s'efforce d'identifier l'évolution des prix moyens des documents. Si l'échantillon est limité, l'étude a un double intérêt. Ses résultats sont disponibles beaucoup plus rapidement que ceux de l'enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires. Son cadre s'appuie sur le découpage habituel des sections documentaires, correspondant à des regroupements de disciplines. La synthèse présentée a été faite par J.-P. CASSEYRE, qui a eu l'initiative de créer ce mini observatoire de la documentation universitaire dès 1980. Ces sources ont été utiles au groupe de travail créé par la direction de l'enseignement supérieur sur l'attribution des ressources aux bibliothèques universitaires. Le second dossier concerne les bibliothèques publiques. L'IGB est amenée à intervenir occasionnellement auprès de bibliothèques victimes de sinistres. Un mode d'évaluation de la valeur des documents détruits a été élaboré. Pour l'appliquer, l'Inspection cherche périodiquement des prix moyens constatés. Les principes d'évaluation, les sources nécessaires et les types d'information obtenus sont rapidement présentés.

1. L'évolution du coût de la documentation

1.1. Historique, objectif et méthode

➤ Les motifs étaient au début des années 80 de deux ordres :

* une forte décroissance des budgets des BU qui durait depuis plusieurs années et avait amené les responsables des établissements et les chefs de section à procéder à la suppression de nombreux abonnements aux publications périodiques, principalement dans les disciplines scientifiques ;

* l'essai d'une répartition la plus objective possible, toujours compliquée à établir et psychologiquement délicate à l'intérieur même de la BU entre les différentes sections.

➤ La constitution du groupe possédait deux caractéristiques :

* elle était totalement informelle au départ, bâtie davantage sur de bonnes relations entre collègues, qui, par ailleurs, s'intéressaient au problème du coût de la documentation ;

* de restreint au départ avec une demi-douzaine de correspondants le groupe s'est ensuite élargi pour atteindre désormais toujours de manière informelle 32 correspondants.

➤ La représentativité

L'effort a essentiellement porté sur :

* le rassemblement de toutes les disciplines : Droit, Économie et Gestion, Lettres et Sciences humaines, Médecine et Odontologie, Pharmacie, Sciences et Techniques ;

* la collecte d'informations : elle est opérée auprès d'établissements de tailles très différentes desservant un public allant de 1 800 à 36 000 inscrits et regroupant 16 établissements documentaires : CADIST, BU de Paris et de Province, qui représentent au total 28 sections.

Droit/Économie/Gestion	Cujas, Paris II, Paris IX-Dauphine, Dijon, Lille II, Nantes, Nice, Toulon
Lettres/Sciences humaines	Sorbonne, Paris III-Censier, Dijon, Nantes, Nice, Toulon
Médecine	BIUM, Paris VI, Dijon, Lille II, Nantes, Nice
Pharmacie	Paris-Luxembourg, Paris XI-Chatenay-Malabry, Dijon, Lille II, Nantes
Sciences	Jussieu, Paris XI-Orsay, Paris XIII, Dijon, Nantes, Nice, Toulon

► La périodicité a été variable

De 1980 à 1990 : environ tous les 5 ans, mais depuis quelques années l'écart a diminué avec une relance de la collecte tous les deux ans auprès d'un groupe qui la prépare au moment du renouvellement des abonnements au cours du 4^{ème} trimestre de l'année civile.

1.2. Les caractères généraux de l'évolution du coût de la documentation

a) La documentation française

Qu'il s'agisse des ouvrages ou des publications périodiques, et quelle que soit la discipline, elle a connu depuis 20 ans une courbe ascendante régulière correspondant à l'augmentation du coût de la vie.

Elle s'est légèrement accélérée au début des années 90 pour se stabiliser entre 1993 et 1996 ; elle a retrouvé depuis cette date une croissance de l'ordre de 3 à 4 % par an.

b) La documentation étrangère

La situation est dans ce cas totalement différente.

Les ouvrages ont connu une augmentation plus soutenue d'au moins 10 % par an, ce qui a correspondu à un doublement de leur prix entre 1980 et 1990 et ce dans toutes les matières.

Entre 1990 et 1998, il faut noter une moindre augmentation aux alentours de 1995 notamment dans les disciplines juridiques et littéraires.

Depuis 3 ans l'augmentation s'amplifie à un rythme soutenu : + 30 % pour le Droit et les Lettres, + 50 % pour la Santé et les Sciences.

En ce qui concerne les publications périodiques, de 1980 à 1990, leur montant a été multiplié par 2 pour les disciplines juridiques et littéraires et par 2.5 pour la Médecine, la Pharmacie et les Sciences.

La décennie suivante n'a connu qu'une courte période d'accalmie, vers 1995 ; depuis cette date, on observe un quasi doublement des prix.

Cette sérieuse accélération a atteint son point culminant en 1999 avec des augmentations de prix de l'ordre de 35 à 41 % en un an dans les disciplines médicales, pharmaceutiques et scientifiques.

c) Les cédéroms

Il est encore prématuré d'examiner de manière précise l'évolution du coût des cédéroms bien que leur implantation remonte à plusieurs années et se soit généralisée à l'ensemble des BU.

Qu'il s'agisse de cédéroms d'ouvrages ou de périodiques, français ou étrangers, leur coût moyen est passé, en 4 ans, de 8 000 à 14 000 F pour les Lettres et le Droit, à 29 000 F pour l'Économie, de 30 000 à 55 000 F pour la Médecine et la Pharmacie et de 73 000 à 80 000 F pour les Sciences.

**ÉVOLUTION DU COÛT MOYEN EN FRANCS DES OUV RAGES EN BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE
(20 dernières années)**

	1980		1985		1990		1995			1998		
	Français	Étrangers	Français	Étrangers	Français	Étrangers	Français 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles	Français 3 ^{ème} cycle et recherche	Étrangers	Français 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles	Français 3 ^{ème} cycle et recherche	Étrangers
Droit-Eco-Gestion	93	137	125	281	200	350	140	360	430	160	380	480
Lettres-SC.Hum.	84	123	91	184	114	207	148	265	250	153	300	330
Médecine	125	278	136	500	150	680	155	350	715	210	480	780
Pharmacie	110	504	132	637	151	720	160	380	790	220	480	865
Sciences	107	357	151	383	208	410	150	380	525	165	400	854

**ÉVOLUTION DU COÛT MOYEN EN FRANCS DES ABONNEMENTS AUX PUBLICATIONS PÉRIODIQUE EN
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE
(20 dernières années)**

	1980		1985		1990		1995			1999		
	Français	Étrangers	Français	Étrangers	Français	Étrangers	Français	Étrangers	CD-ROM	Français	Étrangers	CD-ROM
Droit-Eco-Gestion	265	321	385	530	560	760	790	882	10 800	900	1 550	14 000
Lettres-Sc. hum.	195	288	267	507	315	610	430	650	8 000	650	950	11 000
Médecine	349	675	500	1 100	609	1 860	834	2 500	32 000	1 220	4 600	55 000
Pharmacie	346	1 109	580	1 800	640	2 400	750	4 225	30 000	1 350	7 580	52 000
Sciences	434	1 669	600	2 150	756	2 843	1 295	5 575	73 000	1 400	9 000	80 000

2. L'évaluation de la valeur de collections

En 1993-1994, M. GOASGUEN, inspecteur général honoraire, a été désigné comme expert par un tribunal de grande instance. Cette mission intervenait dans le cadre d'un litige entre une ville et sa compagnie d'assurances à propos d'indemnités de sinistre, évaluées fort différemment. L'affaire soulevait un intéressant problème de fond, celui de la base de calcul à retenir pour estimer la valeur de remplacement d'une collection de bibliothèque publique. C'était une question d'intérêt général. De 1991 à 1993, 4 bibliothèques publiques avaient été détruites ou gravement endommagées par un incendie.

Le contexte et la méthode de calcul élaborée ont fait l'objet d'une brève présentation dans le Bulletin des bibliothèques de France⁰. On peut résumer ainsi le raisonnement de l'expert, auquel s'est rangée la compagnie d'assurances : la valeur d'une collection de bibliothèque repose sur trois éléments principaux : le coût du document, le calcul de la valeur ajoutée, des abattements possibles. Lorsqu'une bibliothèque publique est créée, son fonds est constitué de livres neufs, régulièrement enrichi et renouvelé pour offrir au public la production la plus récente sur tous sujets. D'autre part, le produit offert au public est un produit élaboré, issu de plusieurs opérations :

* opérations d'acquisition : recherche et sélection bibliographiques, commandes, réception-vérification

- * opérations d'inventaire et classification : enregistrement, catalogage, cotation ;
- * opérations d'équipement : estampillage, équipement pour le prêt, antivol, protection, reliure, ...

La méthode d'évaluation elle-même, appliquée aux livres, repose sur 4 paramètres :

a) La quantité et la nature des documents

La quantité de documents perdus doit être précisément identifiée en décomptant les documents protégés (documents en prêt, en traitement à l'extérieur ...)

b) Une analyse du niveau par catégorie de documents

La destruction d'ouvrages rares et précieux donne lieu à une évaluation au cas par cas et n'est pas évoquée ici.

On identifie parmi les ouvrages sinistrés les ouvrages pour adultes et les ouvrages pour la jeunesse, dont les prix moyens d'achat connaissent de grands écarts.

Au sein des ouvrages pour les adultes, on identifie le nombre de documents perdus dans les principales catégories de coût représentées : ouvrages de fiction / bandes dessinées / ouvrages documentaires / encyclopédies, dictionnaires, ouvrages de référence ; on identifie éventuellement des sous-ensembles dont le coût moyen est particulièrement élevé (ouvrages d'Art, Sciences et Techniques ...).

Au sein des ouvrages pour la jeunesse, on identifie le nombre de documents perdus dans les principales catégories de coût représentées : bandes dessinées / albums / romans / documentaires et encyclopédies.

Des éléments qualitatifs peuvent être ajoutés : présence de secteurs d'excellence ou simplement achat systématique de documents de niveau universitaire dans certaines catégories de la classification DEWEY.

L'évaluation proposée vise à identifier le prix moyen du livre par catégorie à la date du sinistre. De ce prix est à déduire la remise accordée par les fournisseurs de la bibliothèque, variable suivant les catégories. La multiplication des prix moyens par le nombre de livres de chaque catégorie donne un total général : la valeur du fonds. On peut en déduire un prix moyen global par volume, auquel sont appliqués les paramètres suivants, c et d.

c) Le calcul de la valeur ajoutée

La méthode retenue distingue 2 séries d'opérations seulement : les opérations intellectuelles et administratives (acquisition, inventaire, cotation, catalogage) et les opérations matérielles (équipement, reliure).

Les coûts peuvent être soit tirés d'études, soit reconstitués, par calcul de la dépense moyenne par volume dans la bibliothèque (en liaison avec le mode d'organisation de la bibliothèque, les procédés d'équipement, le personnel employé ...). Ce ne sont pas des éléments négligeables. A l'unité, le traitement intellectuel peut représenter plus d'une centaine de francs par volume, mais beaucoup moins pour les ouvrages acquis en multiples exemplaires et traités en réseau. Le livre de bibliothèque est un produit culturel à valeur ajoutée, dont le prix d'achat représente seulement un pourcentage du coût total.

Un abattement peut intervenir pour le coût des opérations intellectuelles, à proportion des ouvrages qui ont pu être remplacés titre pour titre.

d) L'estimation de la vétusté relative

Les facteurs d'appréciation sont de deux ordres : le pourcentage de renouvellement du fonds (acquisitions nouvelles et éliminations) et la présence d'une politique d'entretien, de réparation ou de remplacement systématique des documents endommagés.

Il y a généralement débat sur le taux d'abattement annuel. Il doit être négocié. On peut considérer qu'un ouvrage est dévalorisé par l'usure. Il peut aussi bien être valorisé par la conservation, s'il n'est plus disponible en librairie.

Pour une bibliothèque dont les collections étaient régulièrement renouvelées et bien tenues, l'abattement d'une année sur l'autre a été :

* moins d'un an : 0 %	* 4 à 5 ans : 15 %
* 1 à 2 ans : 10 %	* 5 à 6 ans : 15 %
* 2 à 3 ans : 10 %	* 6 ans et plus : 15 % ⁰
* 3 à 4 ans : 15 %	

Les paramètres évoqués peuvent varier considérablement suivant la nature des collections et le mode de fonctionnement de la bibliothèque. A la demande de la direction du Livre et de la Lecture, l'Inspection est intervenue lors de sinistres ultérieurs, pour apporter les conseils nécessaires, en particulier au sujet de l'évaluation des dommages. Le rapport annuel pour 1996 a rendu compte d'une telle mission. Le cas s'est présenté deux fois en 1998.

A ces diverses occasions, l'IGB a recherché des éléments d'appréciation du prix moyen du livre, par catégorie, à la date des sinistres. Deux types de sources peuvent être utilisés : des chiffres issus de la pratique d'acquisition de bibliothèques, ou bien des sources statistiques plus générales (Syndicat national de l'édition, SOFRES...). Pour le calcul proposé, il est nécessaire de disposer d'un prix public TTC, prix de vente hors remise.

Des éléments de prix moyen sont fournis, pour un très large échantillon de bibliothèques municipales, par les statistiques qu'élabore la Direction du livre et la lecture. La dernière année disponible est 1996.⁰ Trois informations sont données : le prix moyen global (75 F en 1996), le prix moyen des livres adultes (97 F), le prix moyen des livres pour enfants (56.50 F). Cette source n'est pas facile à utiliser. En effet, les catégories ne sont pas détaillées. Certaines bibliothèques distinguant mal ouvrages entrés par dons et ouvrages entrés par achat, le prix moyen peut donc être sous-évalué. Enfin, ces prix semblent les prix payés par les bibliothèques, déduction faite des rabais sur le prix public obtenus auprès des fournisseurs.

Pour avoir d'autres bases d'information, l'Inspection s'est tournée vers diverses bibliothèques, dont les travaux d'évaluation étaient connus de quelques-uns des inspecteurs, ou bien lui ont été signalés par Bertrand CALENGE. L'IGB n'a pas utilisé les états régulièrement établis par la Bibliothèque publique d'information, après avoir constaté que son niveau d'acquisition était notablement supérieur à celui de la moyenne des bibliothèques publiques. En revanche, on a recouru utilement à des tableaux établis par plusieurs bibliothèques municipales : Chalon-sur-Saône, Dijon, Laval, Metz, Saint-Étienne.

Les bilans d'acquisition peuvent être dressés de manière différente :

* un cadre de base sépare livres pour adultes (salle de référence / romans adultes / documentaires), bandes dessinées ;

* des analyses plus détaillées distinguent les ouvrages documentaires suivant les catégories de la classification DEWEY (avec des regroupements). Elles séparent, au sein des romans adultes, les romans policiers et la science-fiction, secteurs moins coûteux ; elles identifient les achats faits pour le fonds local, le fonds professionnel, ainsi que les achats "patrimoine" ;

* en outre, les responsables des acquisitions des bibliothèques municipales sont amenés à identifier, pour une même catégorie de documents, certaines moyennes selon les points du réseau.

Du croisement des dépenses constatées dans les grandes catégories (romans adultes, romans jeunesse, bandes dessinées...) ressort une échelle générale. Quant aux éléments détaillés, ils se

révèlent très utiles. Ils fournissent de réels points de repère, lorsque les documents détruits appartenaient à des secteurs où les prix d'achat dépassent habituellement la moyenne (livres d'Art, ouvrages techniques, livres d'Histoire, ...). Les autres sources statistiques sur le prix du livre ont été communiquées à l'IGB par l'Observatoire de l'économie du livre du Centre national du livre (Hervé RENARD). L'enquête annuelle du syndicat national de l'édition donne des moyennes pour un nombre de catégories assez élevé, mais il s'agit de prix de cession HT, c'est-à-dire hors marge de diffuseurs-distributeurs et des détaillants. Cette source a un réel intérêt cependant pour la catégorie "encyclopédies et dictionnaires". La SOFRES a fait des études sur le prix moyen des ouvrages achetés (panel de consommateurs), avec un cadre fort détaillé. Les résultats, qui n'ont pas un caractère public, font apparaître, par comparaison, que le prix moyen d'achat en bibliothèque est souvent supérieur au prix moyen des ouvrages achetés par des particuliers (en prix public TTC). Ce constat n'est pas inattendu : une bibliothèque doit acheter des ouvrages de fond, même à prix élevé. L'INSEE fournit un indice d'évolution du prix du livre français, avec trois sous-ensembles (littérature générale / jeunesse, livres pratiques / scolaire, parascolaire, dictionnaires, encyclopédies).

L'Inspection fait naturellement le voeu qu'il n'y ait plus de sinistre dans les bibliothèques. S'il s'en produit cependant, elle souhaite pouvoir apporter un appui aux bibliothèques concernées.

Les inspecteurs généraux lancent donc un appel, adressé à toutes les bibliothèques publiques qui ont l'habitude d'établir des synthèses sur le prix moyen du livre. L'IGB est preneuse chaque année de ces sources. Une bonne solution serait sans doute que se constitue parmi les bibliothèques municipales un club de producteurs d'informations, comparable à celui qui a été constitué pour les bibliothèques universitaires. Un groupe travaillant sur un cadre et une classification communs (ce qui suppose sans doute les mêmes logiciels ou des logiciels compatibles), apporterait des éléments cohérents, utiles à toute la communauté.